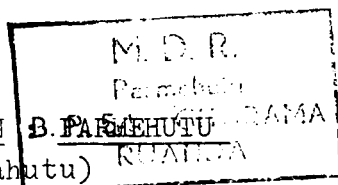


MANIFESTE-PROGRAMME
du MOUVEMENT DEMOCRATIQUE REPUBLICAIN

(Umutwe urenganura Abahutu)



L'objectif national poursuivi par le MOUVEMENT DEMOCRATIQUE REPUBLICAIN (PARMEHUTU) est le progrès démocratique et harmonieux et l'union réelle de tous les habitants du Rwanda.

Tant que l'enseignement du Pays, secondaire et supérieur notamment et une grande partie du patrimoine national resteront monopolisés par le groupe tutsi, ~~d'ailleurs numériquement~~ minoritaire, le PARMEHUTU luttera pour substituer une parfaite démocratie à ce régime favoritiste, féodal et discriminatoire.

C'est ~~ce~~ ^{la} démocratie authentique qui doit régir l'administration du pays, l'exercice de la justice, le régime foncier, l'enseignement et l'éducation nationale, la gestion du Trésor Public alimenté par les impôts du menu peuple.

La démocratie doit être aussi le principe et le fondement de toutes les institutions du Rwanda.

Le M.D.R. Parmehutu rejette donc tout colonialisme de quelque couleur qu'il soit. Il affirme que la véritable indépendance ne peut être que celle préparée par l'abolition du colonialisme, féodal, traditionnel ou "capitaliste". C'est là la condition sine qua non de l'union nationale que requiert la marche normale de la Patrie vers le progrès réel et harmonieux.

Le Mouvement Démocratique Républicain PARMEHUTU ne nourrit aucune intention de haine raciale à l'égard des Tutsi. La promotion du groupe hutu asservi par le régime féodal n'a aucune relation avec la haine de la race de nos frères. Les Bahutu qui s'uniront pour la libération de leurs congénères sont d'avance heureux de pouvoir collaborer fraternellement avec les vrais patriotes tutsi conscients de l'oppression subie par les Bahutu, les Batwa, et même les Batutsi de condition modeste.

Notre parti respectera et soutiendra toutes les revendications constructives des minorités pour autant que ces dernières soient constructives et non préjudiciables aux droits légitimes des majorités.

Pour réaliser cette émancipation et ce progrès harmonieux du Peuple Rwandais, le M.D.R. Parmehutu poursuivra inlassablement l'exécution du Programme soivant dans la hiérarchie de toutes les assemblées publiques du Pays.

I.- POLITIQUE DU M.D.R. PARMEHUTU .-

Le Mouvement Démocratique Républicain réclamera la séparation judicieuse des pouvoirs impliquant l'indépendance des pouvoirs législatifs, judiciaires, à l'égard du pouvoir exécutif.

Il réclamera la collaboration des puissances syndicales et financières, et celle des partis politiques au Bien Commun de la Nation.

A.- Organisation du Pouvoir exécutif dans le régime démocratique poursuivi.

Le M.D.R. Parmehutu soutiendra de toutes ses forces le maintien et l'efficacité des Pouvoirs établis au Congrès National tenu à Gitarama le 28 janvier 1961, à savoir : une assemblée législative, un gouvernement basé sur le parti majoritaire, une Cour suprême, et une Présidence à la tête de la République.

Il soutiendra l'organisation administrative et technique de la Préfecture et de la Commune et il revendiquera que les membres des organes législatifs, administratifs, judiciaires et techniques de la Préfecture et de la Commune soient choisis ou désignés démocratiquement.

Nous revendiquerons toujours que les mandats soient fixés à un terme précis et renouvelables suivant l'appréciation et la valeur des titulaires par leurs électeurs.

B.- Organisation du pouvoir législatif.-

Le PARMEHUTU soutient l'établissement de trois degrés d'assemblées démocratiques.

- Le conseil communal composé de membres élus au suffrage universel direct par les habitants de la Commune intéressée pour une durée de trois ans. C'est lui qui doit élire son président autre que le chef de la Commune.

- Le Conseil de Préfecture composé de membres élus au second degré et présidé par un membre élu en son sein, à l'exclusion du Préfet, qui peut assister sans voix délibérative.

Le conseil aura pour compétence législative des matières de caractère régional qui considérera et déterminera la loi.

- L'Assemblée Législative, sur le plan national, composée de députés de toutes les préfectures, élus au suffrage universel.

C.- Organisation du Pouvoir judiciaire.-

Le PARMEHUTU appuie le projet actuel du Gouvernement et demande qu'il soit réalisé démocratiquement le plus rapidement possible.

D.- Recommandations spéciales.-

Le M.D.R. PARMEHUTU, dans le respect de l'ordre public et de la légalité :

- soutiendra de toutes ses forces le régime républicain au Rwanda;
- s'opposera au retour de toute forme d'institutions féodales;
- participera au referendum sur la question "mwami" et dénoncera publiquement toute manoeuvre tendant à la réinstallation du régime féodo-colonialiste-tutsi.

Le PARMEHUTU revendiquera le droit à l'électorat et à l'éligibilité de la Femme Rwandaise. Comme nous avons été les premiers à soutenir ce droit, nous tenons qu'aucune loi discriminatoire n'en empêche l'usage à qui que ce soit.

Nous n'avons pas encore oublié que naguère, dans le régime féodal, elles étaient fouettées aux corvées en même temps que leurs maris; nous n'avons pas oublié les nombreuses veuves déshéritées et réduites au rôle de mendiante entretenues par leurs familles patrilinéales du fait que leurs maris avaient péri par les guerres des Bami des tutsi.

II.- LIBERTE ET RELATIONS PUBLIQUES DES CITOYENS RWANDAIS.-

Le M.D.R. PARMEHUTU garantira l'exercice des libertés publiques des hommes adultes, âgés de 18 ans, dans leur pays, sans aucune règle ni coutume discriminatoires :

1.- Liberté de circulation garantie par le port d'un livret d'identité destiné à identifier chaque citoyen à l'intérieur et à l'extérieur du Pays.

2.- Liberté de pensées et d'opinions non entravée par aucune interdiction légale ou coutumière.

3.- Liberté de réunion et d'association respectueuse du droit identique des autres citoyens. L'usage légal de cette liberté protégera l'action bénéfique des personnes privées qui propageront la bonne presse dans le pays et tous autres moyens d'éducation populaire tels que la radio, le cinéma, les foyers sociaux, l'enseignement et l'éducation POPULAIRES, susceptibles de promouvoir l'éveil et l'émancipation du peuple. Notre parti rejette toute loi écrite ou coutumière de nature à entraver cette liberté fondamentale.

4.- Liberté individuelle et Egalité de tous les citoyens du pays: celui-ci a besoin d'un Code écrit condensant la loi écrite et la coutume épurée de toute pratique opposée au progrès auquel aspire le Pays ou contenant le maintien sournois du colonialisme de quelque couleur qu'il soit.

III.- REGIME SOCIAL ET ECONOMIQUE.-

1.- En matière de politique salariale le M.D.R. PARMEHUTU poursuivra l'amélioration plus équitable des salaires accordés aux travailleurs ordinaires, de manière que le trésor national, quelle que soit

sa quantité, soit utilisé au profit de la communauté dans les services publics susceptibles de procurer aux habitants du pays et tout spécialement à la jeunesse un travail nécessaire à leur subsistance. Pour les chefs de famille, la rémunération globale tiendra compte des personnes à leur charge.

Notre parti veillera à ce que le nouveau statut des agents de l'Administration :

- a) établis des barèmes proportionnés au budget de la Caisse du Rwanda;
- b) ne sacrifie plus les employés non incorporés sous statut, cependant que les engagés sous statut touchent des traitements actuellement très élevés.

2.- Nous poursuivons l'extension des coopératives de toute nature, répandues dans toutes les régions du pays, en même temps que l'éclosion de syndicats d'agriculteurs, destinés à promouvoir le progrès de l'agriculture dans un pays qui pour longtemps encore ne comptera guère que sur l'agriculture.

3.- QUE LES CULTIVATEURS PRETENT L'OREILLE : L'Agriculture et l'Elevage sont tous deux les fondements du progrès économique du pays. C'est pourquoi le PARMEHUTU est décidé à envisager sa dissolution plutôt que d'accepter des lois écrites ou coutumières susceptibles d'entraver l'agriculture. Le pays, dominé par la féodalité et gouverné par une race non agricole, n'a pas pu faire progresser cet aspect capital de la vie nationale. A ce propos, voici la position du PARMEHUTU :

- Toute coutume relative à la possession du sol doit reposer sur la reconnaissance du droit de propriété foncière privée exclusive, impliquant, pour son titulaire, de l'exploiter rationnellement à son gré suivant les directives des spécialistes en matière agricole, et de l'aliéner à volonté en cas d'émigration.

- Nous rejetons la coutume relative aux fiefs pastoraux (ibikingi) dans les régions où existe cette tradition hamite. Voici notre position précise à propos des ibikingi :

a)-La propriété individuelle des domaines pastoraux doit être abolie de manière que chaque ancien titulaire d'un fief pastoral reçoive une parcelle suffisante pour son bétail compte tenu du cheptel de la localité dépourvu de terres de pacage, et une propriété normale s'il n'en a pas.

b)- L'excédent de ces domaines doit être distribué aux agriculteurs en quête de propriétés foncières ou, dans la négative, converti en pâturage communal.

c)- Chaque circonscription inférieure doit disposer de pâturages collectifs réservés aux agriculteurs possesseurs de bétail, et administré par le responsable du service communal de l'Agriculture.

- La propriété foncière individuelle doit être délimitée et enregistrée de manière à diminuer les conflits en la matière, préjudiciables à la cordialité des relations civiles et sociales. Le Pays doit donc être doté d'un Service du Cadastre chargé de cette fonction et du règlement des querelles et abus qui s'y rapportent.

- Les jeunes gens célibataires seront aidés à se tailler des tenures foncières suffisantes dans les meilleures localités de leur choix.

- Notre politique s'oppose au déplacement des agriculteurs déjà installés, sauf cas d'initiative privée, moyennant la libre aliénation de la propriété possédée. Ainsi sera définitivement abolie la coutume dite des "tenures foncières en déshérence" (inkungu).

- Notre parti organisera le droit de succession et d'héritage, suivant les avis à demander aux partis et associations populaires, aux conseils communaux, aux vieillards et jeunes gens intéressés.

- Dans les régions régies par le système du bukonde, le M.D.R. PARMEHUTU réclamera la restitution des champs injustement expropriés s'ils sont réclamés. Le Service du Cadastre devra s'ateler au règlement prioritaire de cette question. Ce programme sera réalisé par une action conjointe du Service de l'Agriculture et des populations intéressées, sur avis du Président du Conseil Communal.

- Le PARMEHUTU poursuivra la multiplication des routes et chemins vicinaux, sans entraîner le déplacement des habitants, ainsi que l'aménagement rapide au Rwanda d'un aéroport de portée internationale.

- Il s'attachera à favoriser tout ce qui accélère l'électrification du Pays, laquelle facilitera la prospérité des entreprises privées et l'amélioration des transports par autobus confortables et peu onéreux.

4.- EN FAVEUR DES COMMERÇANTS LE M.D.R. PARIEHUTU POURSUIVRA IVRA :

- L'allègement des taxes fiscales prohibitives qui mettent une entrave insurmontable à la réalisation de modestes initiatives privées.
- L'extension aux localités les plus reculées des centres commerciaux numériquement suffisants en vue de faciliter la tâche aux commerçants et artisans, sans aucune ~~discrimination~~ mesure discriminatoire ni préférentielle.

Notre parti revendiquera l'organisation de prêts à l'artisanat et au commerce, ainsi que la révision des règlements douaniers entre l'Uganda, le Tanganyika Territory et le Congo, suivant les desiderata de la classe moyenne rwandaise, exprimés par leurs associations professionnelles.

- Le PARIEHUTU réclame que l'impôt soit proportionné à la richesse réelle de chaque contribuable.
- Le M.D.R. PARIEHUTU poursuivra l'établissement, avec tous les peuples étrangers, des relations confiantes, amicales, favorables à l'apport de leurs capitaux dans le pays, à titre soit de prêts à la communauté rwandaise, soit d'investissements productifs, tels que l'électrification dont question supra. C'est l'un des motifs pour lesquels notre Parti s'opposera énergiquement à toute politique de xénophobie ou d'hostilité à l'égard des Etrangers.

IV.- DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT.-

Nul n'ignore combien les groupes Hutu et Twa sont écartés de fait de l'enseignement supérieur. Ce ne sont pas les quelques rares exceptions Hutu ayant forcé les barrières des institutions d'enseignement supérieur congolaises et métropolitaines qui régleront les conflits sociaux créés par cet égoïsme tutsi qui régit cet aspect capital du progrès national.

Nul n'ignore que l'enseignement est financé principalement par les impôts payés par le peuple. Il ne convient donc pas que l'enseignement supérieur soit le privilège de la haute aristocratie dont le plus grand nombre de bénéficiaires étudient aux frais de nous tous pour nourrir éventuellement la prétention de revnir seuls aptes à remplacer leurs pères ou oncles féodaux et rétablir leur féodo-colonialisme périmé.

C'est pourquoi le PARIEHUTU réclame une réorganisation démocratique de l'enseignement, ce secteur primordial du progrès national. A ce propos, il poursuivra la réalisation des objectifs suivants :

- 1.- L'instauration de " la double vacation" au moins au premier degré de l'enseignement primaire. Notre parti veut qu'en même temps que l'on prépare la formation des cadres compétents, une lutte soit simultanément menée contre l'analphabétisme encore trop généralisé dans notre pays au préjudice du progrès harmonieux des citoyens.
- 2.- Obligation de la fréquentation scolaire de tous les enfants âgés de 6 ans et habitant dans un rayon de 6 Km. de l'école, jusqu'à l'âge d'au moins 15 ans.
- 3.- Adjonction d'au moins ~~deux~~ 2 années complémentaires à chaque école complète de 6 ans, destinées à enseigner un métier lucratif aux élèves dépourvus de toute possibilité d'accéder à l'enseignement secondaire.
- 4.- Suppression du régime d'internat primaire du fait que c'est là où les Bahutu sont stoppés par une sélection basée sur les moyens financiers et le favoritisme. Les actuelles années d'internat seront ainsi continuées et achevées sous un régime d'externat étendu à tous les enfants.
- 5.- Le regroupement des élèves se préparant par une septième à l'enseignement secondaire. Cette mesure assurera la liberté des parents et des enfants quant aux choix des formations secondaires et luttera contre les manœuvres favorotistes que nous avons dénoncés à plusieurs reprises.
- 6.- Le PARIEHUTU réclamera la gratuité totale de l'enseignement pour les orphelins indigents en faveur des enfants des citoyens enchaînés par la féodalité et le travail-cervée durant la période 1940-1959.
- 7.- L'instauration d'un conseil de l'enseignement à chaque école centrale. Ce conseil aura pour compétence le contrôle de l'admis-

sion des enfants de toutes les races dans les écoles secondaires et le règlement des litiges relatifs aux éliminations injustifiées. Il pourra ainsi contribuer à la disparition des discriminations scolaires et culturelles dénoncées avec indignation, au progrès du Rwanda, par le premier Manifeste des Bahutu.

8.- Le maintien de l'inscription des mentions Hutu-Twa-Tutsi sur les fiches des élèves de toutes les écoles, dans le but de faciliter la tâche à ceux qui continueront à mener cette campagne anti-discriminatoire dans l'enseignement.

9.- Nous réclamons une fois de plus l'instauration de la publication d'un chapitre spécial des Rapports annuels du Service de l'Enseignement mentionnant le nombre d'élèves Hutu, Twa et Tutsi, avec les causes qui expliquent le retard de telle ou telle race par rapport aux autres.

10.- En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur, notre parti réclame le régime suivant qui, tout en respectant les impératifs budgétaires éventuels, les exigences de la vraie démocratie, et de la formation de cadres valables, est la meilleure formule d'organiser un enseignement public et national qui ne soit plus régi par des considérations colonialistes, ou par des manœuvres de privilèges ou de favoritismes.

- a) Le PARMEHUTU réclame que l'enseignement proprement dit soit clairement séparé de formations accéléérées dites "postprimaires";
- b) Que l'enseignement secondaire général soit précédemment séparé de l'enseignement secondaire de caractère technique.
- c) Que l'enseignement secondaire technique soit soigné et organisé suivant les réalités du Pays.
- d) Que l'enseignement secondaire supérieur ne soit pas une ironie d'où ne sortent que des "assistants" de colons jaloux de garder leur place dans une Afrique tendant à son émancipation totale.
- e) Que le plus immédiatement possible soit mis sur pied au Rwanda un institut supérieur d'enseignement agricole, d'enseignement médical, d'enseignement social. Notre parti estime en effet qu'en ces domaines le Pays a des besoins pour lesquels il ne peut continuer à se contenter de cadres techniques étrangers.
- f) Que le Gouvernement instaure un régime démocratique d'octroi de bourses d'études pour des spécialisations dans les universités étrangères.
- g) Que l'enseignement des filles, primaire, ~~primaire~~, secondaire et supérieur, tienne toute l'attention du Gouvernement et des Pouvoirs enseignants.
- h) Qu'une Loi organique sur l'enseignement public soit établie supprimant le régime colonialiste, féodal et favoritiste, qui a présidé à l'éducation du Pays jusqu'ici, et répondant aux réalités du Pays et à ses exigences de démocratisation de toutes les Institutions Nationales.

11.- Le M.D.R. PARMEHUTU proclame la liberté totale d'enseignement, impliquant la faculté, pour l'Etat, les Missions, les Sociétés privées et tout citoyen capable, de créer et de diriger à volonté n'importe quelle forme d'enseignement, à condition de respecter le programme commun défini par l'Etat. Ces différents types d'enseignement ont un égal droit à la subvention officielle sans aucune discrimination ni favoritisme.

12.- Nous affirmons également qu'aucune loi écrite ou coutumière ne peut s'arroger le droit de contraindre les parents à adopter un système d'éducation qu'ils ne veulent pas pour leurs enfants.

13.- A cet égard le M.D.R. PARMEHUTU rend un hommage solennel à l'oeuvre d'éducation et de formation nationales accomplie par les Missions, et notre Parti leur demande d'accepter sans sabotage les réformes préconisées par notre Mouvement.

14.- Nous voulons que les projets de conventions scolaires soient préalablement soumis à l'avis de notre Parti avant leur ratification et leur mise en vigueur.

Si l'enseignement supérieur continue, ce nonobstant, à rester le privilège d'une seule race, les contribuables issus de cette race doivent également tout seuls supporter la charge des impôts destinés à son financement.

De toute manière, le PARMEHUTU poursuivra sans faiblir la démocratisation de l'enseignement secondaire de manière à le doter d'une organisation capable de le couronner par un enseignement supérieur et universitaire vraiment national, exempt de toute forme de discrimination et de charges fiscales insupportables pour le peuple rwandais.

V.- RELATIONS EXTERIEURES.-

Notre parti rejette tout ce qui pourrait continuer à faire du Rwanda un petit pays enfermé sur lui-même sans relations d'ordre économique et politique avec les Puissances Etrangères.

Nous tenons à signaler également que le fait d'être un petit pays n'est pas un motif suffisant pour justifier son absorption par des états plus grands qui l'entourent; par ailleurs l'isolement à l'heure actuelle constitue le plus sûr moyen de se laisser avaler par de grandes puissances. Les relations du Rwanda :

avec l'Urundi:

-Le PARMEHUTU encourage la politique dite de "décentralisation" consistant à réaliser un Rwanda autonome et un Burundi autonome en vue de mieux assurer l'indépendance nationale de ces deux pays.

-Le PARMEHUTU demande que pour faciliter cette tâche, le Bureau Colonial d'Usumbura fasse l'inventaire de l'avoir qu'il gère en commun et porte cet inventaire à la connaissance du public.

-Le PARMEHUTU exige que le Gouvernement précise le plus rapidement possible quels doivent être les organismes de coopération économique ou financière qui doivent rester communs au Rwanda et au Burundi pour le meilleur profit de l'un et de l'autre.

-Le PARMEHUTU estime qu'une telle politique est plus africaine, et qu'elle est meilleure que "l'état unitaire et composite" prôné par certains théoriciens ou par des colonialistes intéressés.

avec la Belgique:

-Le PARMEHUTU sera heureux de voir établies sur des bases libres des relations amicales et durables entre le Rwanda et la Belgique. Pour cela, il faut : a) que la Belgique nous évite le chaos fait au Congo. b) qu'elle nous débarrasse déjà dès avant l'indépendance de certains éléments saboteurs plus jaloux de leur place que l'émancipation intégrale du Pays. c) que des représentants de la généreuse Belgique cessent de brandir le spectre de l'épave féodale. d) que la Belgique soit prête à être la première des puissances étrangères à assurer au Rwanda l'assistance financière et technique dont le Pays aura besoin à son indépendance.

avec les autres Pays :

-Notamment avec les Pays Africains.- Nous demandons au Gouvernement de nouer à temps toutes les alliances utiles au Progrès du Rwanda, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à la souveraineté nationale.

-Le PARMEHUTU considère que dans le courant d'opinions qui déferlent aujourd'hui sur l'Afrique, le salut du Rwanda ne peut résider que dans sa transformation en un état réellement démocratique allié aux nombreuses Républiques Africaines.

VI.- L'INDEPENDANCE DU RWANDA.-

Le M. D. R. PARMEHUTU poursuivra énergiquement la préparation possible d'une véritable indépendance nationale qui ne jette pas le Pays dans des servitudes féodo-colonialistes ou néo-colonialistes, qui ne jette pas le Peuple Rwandais dans le désordre et l'anarchie préjudiciables à l'émancipation réelle de l'Afrique.

- Notre parti s'oppose à toute guerre civile et tout ce qui peut la provoquer. Voici les conditions d'une indépendance bien préparée, susceptible de faire progresser le Pays :

1°- la mise en place ou l'affermissement des Institutions politiques répondant aux vœux de la Nation et aux autres réalités du Pays.

2°- La liquidation du problème colonial du "Rwanda-Urundi" dont mention supra.

- Notre parti réclame que l'Indépendance Nationale soit donnée dans le plus bref délai possible, au plus tard au courant du 1er semestre 1962.

Gitarama, le 27 août 1961

Pour le MOUVEMENT DEMOCRATIQUE REPUBLICAIN, le Bureau Exécutif
C. MULINDAHABI B. BICAMUPAKA Gr. KAYIBANDA
Secrét. Général Vice-Prés. Général Président Général

et tous les leaders et propagandistes parnehutu qui vous sont connus.